

Mesurer l'ancrage d'élites nobiliaires exogènes à Strasbourg

les chanoines du Grand Chapitre au prisme de leur confort mobilier (1719-1750)

Assessing how well an aristocratic non Alsatian elite could be established in Strasbourg. The example of the canons of the cathedral of Strasbourg chapter, as seen through their comfortable living conditions (1719-1750)

Wie kann man die Verwurzelung auswärtiger Adelliger in Straßburg einschätzen: Die Kanoniker des Großen Kapitels anhand ihres Mobiliars

Éric Hassler



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/alsace/3535>

DOI : 10.4000/alsace.3535

ISSN : 2260-2941

Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2018

Pagination : 421-440

ISSN : 0181-0448

Référence électronique

Éric Hassler, « Mesurer l'ancrage d'élites nobiliaires exogènes à Strasbourg », *Revue d'Alsace* [En ligne], 144 | 2018, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 15 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/3535> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/alsace.3535>

Mesurer l'ancrage d'élites nobiliaires exogènes à Strasbourg

les chanoines du Grand Chapitre au prisme
de leur confort mobilier (1719-1750)

421

Éric Hassler

Des « Étrangers », c'est ainsi que le baron Pöllnitz, de passage à Strasbourg au début des années 1730, qualifia les chanoines du Grand Chapitre de la Cathédrale¹. Il est vrai que ce dernier a pu être considéré, depuis l'époque moderne tout au moins, comme un corps étranger à la ville, du fait du recrutement d'une noblesse éminemment exogène puisque les règles drastiques qui président au choix des chanoines exigeaient des preuves de noblesse que les élites locales ne pouvaient pas ou plus fournir, réduisant le vivier aux princes et comtes d'Empire. La mise sous contrôle du roi de France, exigeant le recrutement parallèle de chanoines « français », n'y fit rien puisque seuls des membres de quelques grandes familles de la noblesse française purent y être agrégés. « Étrangers » parce qu'issus d'une noblesse allochtone, mais étrangers aussi car éternels absents nous dit Pöllnitz, en raison du cumul de prébendes qui contribue à faire de l'absentéisme clérical un *topos* très répandu. Ce caractère doublement

1. Karl Ludwig baron PÖLLNITZ, *Mémoires de Charles Louis Baron de Pöllnitz, contenant les observations qu'il a faites dans ses voyages, et le caractère des personnes qui composent les principales cours de L'Europe*, Liège, 1734, p. 423-424 : « Il y a très peu de Noblesse établie dans cette ville ; & le peu qu'il y en a n'est pas des plus opulentes, & vit dans une assez grande retraite. Les Chanoines du Grand Chapitre qui doivent tous être Princes ou Comtes, ne sont pas d'une bien grande ressource, parce que la plupart étant pourvus d'autres Bénéfices, ne viennent à Strasbourg, que pour y passer les trois mois de leur résidence, & par conséquent ils y sont comme Etrangers ».

étranger invite donc à interroger le degré d'ancrage réel de ces chanoines à Strasbourg. Cette contribution propose de le faire à travers l'étude de leur confort matériel, à un moment charnière, la première moitié du XVIII^e siècle, où la cohabitation entre les deux catégories de chanoines, les « Allemands » et les « Français » s'institutionnalise².

Cette étude s'appuiera essentiellement sur les inventaires après-décès de cinq chanoines allemands et d'un français³ : Charles Gobert comte Aspremont-Reckheim, Maximilian Philipp comte Manderscheid Falkenstein, Leopold Johann comte Truchsess zur Zeyl, Johann Friedrich comte Manderscheidt Blankenheim, Maximilian comte Manderscheid Falkenstein et Pierre de Pardaillan de Gondrain, comte d'Antin. Les cinq chanoines allemands sont issus d'illustres familles immédiates, le premier de la principauté de Liège, les Manderscheid de l'Eifel, Truchsess zur Zeyl du Wurtemberg méridional, les deux dernières

2. Jean-Michel THIRIET, *Le Grand-chapitre de Strasbourg au 18^e siècle*, DES, Strasbourg, juin 1967 : p. 13 sqq : les statuts du chapitre sont révisés en 1686, permettant l'agrégation de chanoines français pour lesquelles les conditions d'accès sont aménagées. L'auteur retient la lettre patente de 1713 comme document faisant autorité pour le XVIII^e siècle : sur les vingt-quatre chanoines, huit doivent être français et prouver quatre quartiers de noblesse, contre seize pour les chanoines allemands qui maintiennent un recrutement dans des familles illustres de la noblesse immédiate. Une liste des chanoines a été publiée dans : Peter HERSCHE, *Die deutschen Domkapitel im 17. und 18. Jahrhundert*, Berne, 1984, t. II, p. 172 sqq. Voir également la récente étude : Bernard XIBAULT, « Prosopographie du chapitre de la cathédrale de Strasbourg au XVIII^e siècle », *Bulletin de la cathédrale de Strasbourg*, XXXII (2016), p. 107-158.

3. Chanoines allemands : ADBR G 2858 4. Procès verbal de l'apposition de scellé et de la levée d'iceluy, ensemble l'Inventaire des effets delaisés par feu M^{sr} le Comte Charles Gobert d'Aspremont de Reckheim etc., 1719 (désormais Aspremont) ; 5. Inventarium über Weiland Hr Maximilian Grafen zu Manderscheid Falkenstein etc. Verlassenschaft A. 1727 (désormais Manderscheid 1727) ; 6. Inventarium über Weiland H. Leopold Johann den Heil. Römischen Reichs Erbtruchsessen Grafen zu Zeyl etc. Verlassenschaft A. 1729 (désormais Zeyl) ; 7. Inventarium über Weyl. Friedrich Grafen zu Manderscheidt Blankenheim etc., 1731 (désormais Manderscheid 1731) ; 8. Curatele Rechnung über die Verlassenschaft weyländ des Hochwürdig und Hochgebohrnen Graffen und Herren Herren Maximilians Graffen zu Manderscheidt Falckenstein, 1739 (désormais Manderscheid 1739). Chanoine français : G2858, 1. Inventaire de Pierre de Pardaillan de Gondrain, comte d'Antin, vivant évêque, duc de Langres et chanoine capitulaire de l'Église cathédrale de Strasbourg, 1734 (désormais Antin).

d'ailleurs directement alliées⁴. Quant au chanoine français, le comte d'Antin, par ailleurs académicien et évêque de Langres, il est le fils du duc d'Antin et le petit-fils du marquis et de la marquise de Montespan. Louis Châtelier, qui leur avait consacré quelques pages de sa thèse⁵, évacuait la question des chanoines au XVIII^e siècle qu'il reléguait à de simples « figurants obligés, mais interchangeable, aux fêtes du prince-évêque, qu'ils rehaussent de leurs fastes »⁶. Sans doute la réduction de leur prérogative à la seule élection de l'évêque – la plupart du temps formelle en raison de la présence d'un coadjuteur – leur avait retiré une bonne part de leur capacité d'intervention dans l'administration du diocèse. Jean-Michel Thiriet qui posait en 1967 les premiers jalons d'une étude de la sociabilité des chanoines, les considérait cependant très actifs au sein de la société strasbourgeoise au sein de laquelle ils constituent vraisemblablement un groupe social de premier plan⁷, ne serait-ce que par ces « fastes » qui ne seraient toutefois que relatifs puisque, issus de lignages souvent pléthoriques, les chanoines sont souvent considérés comme des aristocrates « sans le sous »⁸. Contrairement à ce qu'en écrit Pöllnitz, ces chanoines sont présents, autant que l'exigent les statuts du Grand Chapitre, à savoir trois mois. À l'exception du comte Friedrich Manderscheid Blanckenheim, mort à Cologne dont il était le doyen du Chapitre métropolitain, tous sont décédés à Strasbourg, après avoir fait acte de présence des années durant, comme l'attestent les protocoles du Grand Chapitre⁹. Il s'agit donc de résidents au plein sens du terme, qui ont réellement investi leur logement, procuré par le Grand Chapitre, sur la durée.

4. ÉRIC HASSLER, « Frontière, identité, parenté. Le cas des chanoines ›allemands‹ du Grand Chapitre de la cathédrale de Strasbourg après l'annexion française de 1681 », *Francia* 40 (2013), p. 105.

5. LOUIS CHÂTELLIER, *Tradition chrétienne et renouveau catholique dans l'ancien diocèse de Strasbourg (1650-1770)*, Paris, 1981, p. 75-88.

6. *Ibid.*, p. 365.

7. Jean-Marie THIRIET, *op. cit.*, p. 93 sqq.

8. LOUIS CHÂTELLIER, *op. cit.*, p. 79-80.

9. AMS 117Z 53 (1726)-65 (1739). Ces chanoines ne résident cependant pas en permanence à Strasbourg, mais de trois à six mois. Certains se montrent cependant particulièrement assidus, notamment Antin, les Manderscheid, les Salm et les Truchsess zur Zeyl, avec des fluctuations dans le temps. L'histoire de l'institution est émaillée de rappels à la nécessité d'assiduité, sachant que le Grand-Chapter bénéficie déjà d'une dérogation, ramenant la résidence à trois mois au lieu des neuf réglementaires (AMS 117 Z 54 (1727), ff^o 18-19, 31 sqq., 37 sqq.)

Ces inventaires offrent un corpus relativement dense sur les années 1719-1739. Une génération s'est écoulée depuis que la ville a été rattachée à la France, projetant en arrière-fond de notre étude la question lancinante de l'acculturation française¹⁰. La comparaison sera double, d'abord entre les inventaires « allemands » et « français », mais aussi entre les patrimoines constitués par les chanoines et ceux d'une élite nobiliaire strasbourgeoise ou du moins résidant dans la ville, qui permettra de jauger le degré de confort développé par nos chanoines¹¹. Ce matériel archivistique *a priori* non-publié jusqu'à présent présente un caractère profondément hétérogène en ce qu'il n'y a pas de forme consacrée d'inventaires à l'échelle du Grand Chapitre, mais une pluralité d'approches du patrimoine constitué qui semble procéder de l'origine des chanoines. Les inventaires des chanoines allemands sont systématiquement organisés de manière thématique, y compris celui du comte Aspremont Reckheim, pourtant rédigé en français, même si l'on peut parfois lire en filigrane dans la section consacrée au mobilier la succession des pièces, ce qui induit une légère diversification des approches à l'intérieur du corpus allemand. En revanche, l'inventaire du comte d'Antin relève d'une double logique thématique et spatiale qui reprend une nomenclature de la prise en vigueur à Paris : les objets en métaux et en faïence sont dissociés du mobilier, lequel est inventorié par pièce¹². Il faut attendre le milieu du siècle pour assister à une homogénéisation du matériel puisque le testament toujours germanophone du comte Carl Ernst Truchsess zur Zeyl, rédigé en 1750, adopte désormais une forme comparable aux testaments « français »¹³. Les particularités de l'usage linguistique doivent également être soulignées. Alors que les chanoines allemands maniaient assez correctement le français comme l'attestent à la fois les

10. V. notamment Simone HERRY, *Une ville en mutation. Strasbourg au tournant du Grand Siècle. Société militaire et société civile de langue française dans la ville libre et royale de Strasbourg d'après les registres paroissiaux, les registres de bourgeoisie et les actes notariés (1781-1702)*, Strasbourg, 1996.

11. ADBR, 6 E 41/48 Christian Charles Philippe Waldner de Freudenstein, 1730 (désormais Waldner) ; 6 E 41/458 Antoine d'Andlau, 1730 (désormais Andlau) ; 6 E 41/458 Maréchale du Bourg, 1734 (désormais Bourg).

12. C'est également le cas de l'inventaire des biens du Grand Doyen, le prince Frédéric de la Tour d'Auvergne (ADBR G 2857). Cf. Joël CORNETTE, « La révolution des objets. Le Paris des inventaires après décès (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 39 (3/1989), p. 476-486.

13. ADBR G 2858.

mentions dans les protocoles du Grand Chapitre et leurs correspondances personnelles, les inventaires des aristocrates allemands sont rédigés en cursive gothique, à l'exception d'Aspremont-Reckheim, dont la famille est certes culturellement francophone, mais gravite bien davantage dans la sphère d'influence viennoise.

Les demeures canoniales : aspects généraux

Chaque chanoine capitulaire disposait d'une maison canoniale, que nous connaissons mal pour la période, à l'exception de l'hôtel du Grand Doyenné dont l'ampleur exceptionnelle justifie qu'il soit écarté de cette étude¹⁴ et de l'hôtel construit rue des Frères par le prince Joseph de Hohenlohe-Waldburg-Bartenstein en 1760¹⁵. Les chanoines sempiternellement absents de Strasbourg prenaient la liberté de louer leur maison, ce que réprouvait manifestement le chapitre¹⁶. Les inventaires sont assez avarés en indications topographiques, de sorte que nous ignorons les adresses des logements dans lesquels vivent nos chanoines. Le plan Blondel, certes plus tardif, mais seule source dont nous disposons,

14. AMS 117 Z 55 (1728) : une lettre du Roi, insérée entre les f^o 64 et 65 et datée du 27 mars 1728, tance le Magistrat strasbourgeoise pour avoir tenté d'empêcher l'acquisition de deux maisons par le chapitre qui en avait vendu deux autres, au motif « qu'il étoit naturel que chaque capitulaire eu sa maison et que ce qu'on feroit en cette occasion pour le chapitre ne pourroit tirer aucune conséquence en ce que le nombre des maisons capitulaires étant fixé à douze ». Seul l'inventaire d'Aspremont use de l'adjectif « canonial » (Aspremont, f^o 1 : « la maison appartenante audit grand chapitre scize en cette ville rüe appelée Brouderhoffsgass, qui étoit la maison canoniale de Mondit seigneur de Comte de Reckheim »).

15. Simone Meyder propose une courte notice historique de cet édifice dans Simone MEYDER, »Mehr königlich als frei«. *Robert de Cotte und das Bauen in Straßburg nach 1681*, Münster, Waxmann, 2010 (Studien zur Kunst am Oberrhein, 4), p. 191-195 et en publie les plans conservés aux ADBR. Dans la même étude est également mentionné un projet non-réalisé de l'architecte Massol, daté de 1757, pour la construction d'une maison canoniale à l'angle des rues du Dôme et des Juifs (p. 195-199).

16. *Ibid.*, f^o 63v. lettre à l'archevêque de Reims 17 avril 1728 : le Grand Chapitre écrit préférer louer lui-même la maison canoniale destinée à Armand Jules de Rohan-Guéménée, qui n'a manifestement pas l'intention de résider à Strasbourg, plutôt que de la lui laisser sous-louer. Jean-Michel THURIET, *op. cit.*, p. 92 : les maisons seraient sous-louées à de la petite noblesse ou des officiers.

nous permet seulement d'émettre des hypothèses¹⁷ et de dresser un plan type : une demeure vaste au regard des parcelles mitoyennes, dotée d'une cour qu'impose la nécessité d'écuries, systématiquement mentionnées dans les inventaires. Ce plan dessine pour ces maisons des contours très irréguliers et dénués de détails susceptibles d'en suggérer une quelconque monumentalité - contrairement aux autres hôtels particuliers contemporains ou même à la façade du Bruderhof dont le plan montre qu'elle était traitée à la manière des hôtels particuliers français. Les demeures canoniales paraissent résulter d'une stratification architecturale ancienne, qui imposait de fréquents travaux de réaménagement que les chanoines qui entraient en leur possession prenaient en partie à leur charge¹⁸ et d'opérations cosmétiques, à l'image de l'ancien Hôtel de Sturm de Sturmeck, acquis en 1715 et mis au goût du jour par la suppression des fenêtres à meneaux, le remplacement des portails et l'aménagement d'un comble brisé « à la Mansart » en 1728¹⁹. L'absence d'autres plans conservés que ceux de l'hôtel d'Hohenlohe, laisse à penser que les réalisations ex-nihilo demeuraient exceptionnelles, voire qu'il fut un cas isolé.

Ces plans nous donnent une idée des aménagements intérieurs qui ne sont guère documentés pour notre période, que par deux de nos inventaires. Celui des biens du comte d'Antin détaille la nature des pièces, sans que la distribution en soit précisée. Des trois niveaux,

17. La liste des propriétaires (AMS VI 585) du plan Blondel fait état d'une douzaine de propriétés du Grand Chapitre : canton V, 9, 20, 28, 34, 48, 58, 75, 126 ; canton VI, 6, 91, 98, 349. Le comte Aspremont Reckheim, pour lequel l'adresse est mentionnée dans l'inventaire, demeurait vraisemblablement sur les parcelles VI 98 ou 349, seules demeures possédées par le Grand Chapitre dans la rue, à l'exception du Bruderhof. Le comte d'Antin réside quant à lui rue des Juifs. Il peut s'agir des parcelles 34 ou 58, la parcelle 28 étant trop exigüe pour correspondre à la description. La première présente une longue façade sur la rue, une cour intérieure encadrée de divers bâtiments et un jardin sur l'arrière ; la seconde qui fait l'angle avec la rue du Dôme, consistait en un gros corps de bâtiment en L. Il faut cependant manier ces données avec précautions dans la mesure où les protocoles du Grand Chapitre laissent entendre que le patrimoine de l'institution fluctuait beaucoup à cette période.

18. AMS 117 Z 55 (1728), f°63v.

19. Georges FOESSEL *et alii.*, *Strasbourg. Panorama monumental*, Strasbourg, 2003, p. 106.

seuls sont évoqués les deux étages. Le premier comprend neuf pièces²⁰. On peut supposer une séquence antichambre/chambre « à cheminée » ou salon/chambre à coucher/cabinet/garde-robe correspondant à l'appartement du chanoine²¹. Restent une autre chambre « à cheminée », deux chambres dont l'une donne sur le « grand poêle », ainsi que le nomme le notaire qui recourt ici à une dénomination locale, sans que nous sachions si le comte l'avait fait sienne. Nous ne savons pas s'il était effectivement équipé d'un poêle ou s'il s'agissait d'une dénomination générique pour désigner la pièce centrale de l'appartement. Il faut recourir à l'ameublement inventorié pour glaner quelques indications sur la fonction de ces pièces : une table à tréteaux et de multiples tables de jeu dans le poêle supposent une utilisation générique comme salle de réception, soit comme salle à manger, soit comme salon ; la présence d'un lit dans chaque chambre confirme l'appellation de ces pièces, sans doute réservées à des invités du chanoine, tandis que les deux chambres « à cheminée », dont l'ameublement cossu comporte notamment du mobilier d'assise, faisaient office l'une de salon pour l'appartement du chanoine, l'autre de bureau – un bureau y est explicitement mentionné –, directement accessible depuis l'antichambre. Le second étage paraît d'un usage plus hybride puisqu'on y trouve tout à la fois deux chambre dont une « à cheminée », et la salle à manger, mais aussi les chambres des domestiques et du maître d'hôtel et un garde-meuble²². La hauteur des pièces de l'étage « noble » était relativement importante – de trois à quatre mètres puisqu'une tapisserie inventoriée mesure 2,5 aunes, soit environ 2,9 mètres –, ce qui n'est pas fréquent à Strasbourg et contribue à matérialiser la différenciation sociale²³. Cette fonctionnalité des pièces nous est confirmée par le testament plus explicite du comte Carl Ernst Truchsess zur Zeyl (1750), qui spécifie les espaces en identifiant une antichambre, une chambre à coucher, un cabinet, une garde-robe et trois

20. Antin, premier étage : chambre, chambre à droite du grand poêle, grand poêle, chambre à cheminée à côté de l'antichambre, antichambre, chambre à cheminée qui suit l'antichambre, cabinet, garde-robe, chambre à coucher.

21. Sur la question de l'organisation des appartements dans la région, voir Véronique UMBRECHT, *Un Art de vivre français ? Les Messieurs du Conseil souverain d'Alsace dans leurs demeures au XVIII^e siècle*, Strasbourg, 2010, p. 173-187. Pour une synthèse : Alexandre GADY, *Les Hôtels particuliers de Paris*, Paris, 2008, p. 76.

22. Antin : 2^e étage : chambre à chemine, chambre suivante, garde-meuble, chambre des domestiques, salle à manger, chambre du maître d'hôtel.

23. Simone HERRY, *op. cit.*, p. 363.

autres pièces dont deux sont laconiquement identifiées, l'une comme « Saal », que l'on pourrait assimiler au « poêle », l'autre comme salle de billard. La présence d'un bureau dans la troisième nous renseigne sur sa fonction supposée²⁴.

Aucun des cinq inventaires de chanoines allemands n'apporte en revanche d'indication sur la distribution des pièces, ni même sur leur nombre. Nous ne disposons que de quelques indices qui suggèrent des aménagements globalement similaires au logement du comte d'Antin : les quatre ensembles de tapisseries murales pour le logement du comte Friedrich Manderscheid Blanckenheim en 1731, la mention de deux cheminées pour celui du comte Aspremont Reckheim en 1719, ou encore la manière dont sont conduits les inventaires mobiliers des comtes Maximilian Manderscheid Falkenstein (1727) et Leopold Johann Truchsess Zeyl (1729) qui présentent des ensembles de mobilier, destiné à meubler *a minima* quatre à cinq pièces²⁵. Tout au plus pouvons-nous conclure à la présence de deux chambres à coucher en raison de la présence systématique de deux lits – sauf chez le comte Truchsess zur Zeyl –, dont la qualité de réalisation, nous y reviendrons, les destinaient à des personnes de haut rang.

Ces données sont globalement confirmées par les plans de l'hôtel d'Hohenlohe, comme de la maison canoniale projetée par Massol²⁶. Si le premier est d'une ampleur *a priori* inédite, conférée par l'adoption des grandes lignes des hôtels particuliers parisiens dont Strasbourg connaît du reste des réalisations dans le même quartier, malgré le rejet sur le côté droit de l'espace d'habitation (corps de bâtiment donnant sur l'actuelle rue du Faisan), l'appartement canonial n'est guère plus étendu que les précédents et correspond aux informations contenues dans les inventaires, à savoir un escalier desservant une suite de pièces séquencée comme suit : une antichambre /salle à manger, un salon de compagnie avec cheminée, une chambre dont le fond est traité en alcôve, un cabinet principal et quelques pièces annexes vraisemblablement entresolées avec les commodités. L'appartement principal de la maison canoniale présente une disposition globalement similaire, les cabinets

24. ADBR G 2858, Inventarium über Weiland H. Carl Ernst den Heiligen Römischen Reichs Erbtruchsessen Grafen zu Zeyl etc. A. 1750.

25. Manderscheid 1731: f° 2, 3 et 3v° ; Aspremont-Reckheim, f° 3.

26. Simone MEYDER, *op. cit.*, Tafel 9-13.

étant cependant moins développés. En revanche, le second étage comprend trois chambres, doublées de leur cabinet, possiblement destinées à des invitées. Si l'on peut supposer un séquençage fonctionnel globalement similaire entre les appartements des chanoines allemands et leurs homologues français, il serait hasardeux d'y déceler une quelconque influence française avérée dans la mesure où la distribution des appartements, observable dans l'espace germanique, et notamment à Vienne, à la même époque est tout à fait semblable²⁷.

Entre France et Allemagne, un confort d'entre-deux ?

Il ressort des inventaires mobiliers des chanoines allemands et du comte d'Antin une certaine homogénéité, même si certains chanoines, et d'abord Antin²⁸, semblent bénéficier d'une plus grande aisance que d'autres²⁹. Une homogénéité qui résulte d'abord de l'aspect général de l'ameublement : des pièces dont les murs sont tendus de tapisseries et les fenêtres encadrées de tentures, dotées d'une cheminée surmontée d'un miroir, un lit à la duchesse ou une commode. Elles sont enfin essentiellement meublées de fauteuils et de chaises dont les revêtements sont de différents dessins, rayures ou tissus fleuris et surtout de couleurs vives : le rouge et le cramoisi, parfois assortis d'or, dominant, mais le vert, le bleu, l'argent et le jaune, parfois assortis, sont fréquents. Ce schéma d'ameublement, assez classique, est observable dans le monde germanique, et notamment à Vienne, aussi bien qu'à Paris³⁰. Toutefois, l'omniprésence de l'utilisation de la tapisserie comme revêtement

27. Sur le cas viennois, v. Éric HASSLER, « Dans l'ombre de la cour impériale : les palais aristocratiques viennois. Distribution, ameublements intérieurs et collections, 1683-1750 », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], Articles et études, mis en ligne le 06 septembre 2011. URL : <http://crcv.revues.org/11542>.

28. La faveur dont son père, le duc d'Antin, fils de la Marquise de Montespan, a joui à la fin du règne de Louis XIV et sous la Régence, le patrimoine maternel – les ducs d'Uzès – et les opérations financières fructueuses permises par le système de Law ont rendu la famille riche. Bien que cadet, Pierre de Pardailan de Gondrin n'a qu'un frère, ce qui lui confère une position plus confortable que la plupart des pléthoriques familles germaniques.

29. Il convient de préciser à ce stade que, sauf mention contraire, nous ne considérons ici que le mobilier destiné au chanoine lui-même et aux personnes de qualité, et non le mobilier utilisé par la domesticité.

30. Éric HASSLER, « Dans l'ombre... », *art. cit.* ; Calin DEMETRESCU, *Le Style Régence*, Paris, 2003, p. 30.

mural, qu'il s'agisse de tissus tendus ou de tapisseries proprement dites, de haute lisse, de verdure, de Flandres, d'Auvergne, de Bergame ou d'Espagne, marque un net retard au regard des modes parisiennes. Ces dernières ont déjà introduit l'usage des lambris en hauteur, réservant les tapisseries aux antichambres et les tissus tendus aux chambres, ou du moins aux alcôves³¹. Si la boiserie ornementale est déjà utilisée au château de Saverne³², il faut attendre les premiers chantiers « parisiens », notamment l'hôtel du Grand Doyenné, et l'influence qu'exercent les artistes venus de la capitale, pour qu'elle intègre le vocabulaire décoratif strasbourgeois³³.

Cette homogénéité résulte aussi du caractère pléthorique de l'ameublement et surtout du mobilier d'assise qui en constitue la part la plus importante³⁴. Le reste de l'ameublement se compose essentiellement de petites tables, certaines amovibles, dont les usages pouvaient être variés, de quelques pièces de mobilier remarquable, notamment les miroirs qui sont, avec les tapisseries, l'autre ensemble mobilier de coût des inventaires. Ceux-ci mentionnent d'une part des trumeaux placés au-dessus des cheminées, qui constituent des éléments structurant des pièces. Les autres miroirs sont pour l'essentiel des glaces à cadre de bois sculpté et doré, dites « à chapiteau », c'est-à-dire surmontées d'un fronton qui leur confère monumentalité. Celles détenues par le comte d'Aspremont ne sont que de taille médiocre,

31. Calin DEMETRESCU, *op. cit.*, p. 27-39 : les tapisseries, très coûteuses, étaient considérées comme d'un effet supérieur aux boiseries. Leur usage est attesté par les inventaires dans de prestigieuses demeures comme l'hôtel de Conti ou le Palais-Royal, qui réservent les boiseries aux salons et aux cabinets.

32. Alphonse WOLLBRETT, *Le Château de Saverne*, Saverne, 1969, p. 39 sqq.

33. Françoise LÉVY-COBLENTZ, *L'Art du meuble en Alsace au siècle des Lumières*, t. 2 : De la paix de Ryswick à la Révolution, 1698-1789, Saint-Dié, 1985, p. 203 : les boiseries aménagées à l'hôtel d'Andlau sont légèrement antérieures à 1730. Elles ont vraisemblablement été réalisées sous l'influence des boiseries de l'hôtel du Grand Doyenné dont la construction s'étale entre 1724 et 1733.

34. Aspremont, huit fauteuils et 35 chaises ; Manderscheid 1727, 33 fauteuils et douze chaises ; Zeyl, 43 fauteuils et seize chaises ; Manderscheid 1731, onze fauteuils et 15 chaises ; Manderscheid 1739, 16 fauteuils et 31 chaises. Il faut noter un problème de traduction pour les trois derniers inventaires qui dissocient les « fauteuils » des « Sessel » qui renvoie théoriquement à la même catégorie de mobilier. L'absence, très surprenante, de chaises dans les inventaires de 1729 et 1731 pose la question d'une possible assimilation des « Sessel » aux chaises. En revanche, la distinction est opérée dans l'inventaire de 1739.

38 pouces, soit environ un mètre de hauteur pour la plus grande, tandis que l'inventaire du comte d'Antin mentionne une glace de cheminée plus imposante, en neuf pièces, de six pieds, soit environ 1,9 mètres de hauteur. Leur nombre reste restreint, entre un et quatre selon les inventaires. Il en va de même de l'unique meuble d'ébénisterie présent dans les inventaires : la commode. Deux des cinq inventaires mentionnent chacun une commode d'un modèle similaire, en noyer à trois tiroir avec des bronzes dorés³⁵. Le comte Maximilian Manderscheid Falkenstein (1727) est mieux loti puisqu'il en possède trois. Celle de son homonyme (1739) n'est, en revanche, qu'en sapin. À la fin du premier tiers du siècle, la commode demeure encore relativement rare dans les intérieurs et son usage peine à s'imposer chez nos chanoines allemands, tributaires des habitudes germaniques, alors qu'il est désormais bien ancré chez les élites strasbourgeoises³⁶. En revanche, le guéridon et la table d'appoint sont très nombreux dans les inventaires, en particulier les tables à jeux³⁷. À cet égard, il nous semble nécessaire de relativiser ici l'enthousiasme de Jean-Michel Thiriet à propos d'un quelconque « triomphe de l'esprit français », résultant encore d'une vision bipolaire de la culture strasbourgeoise du XVIII^e siècle³⁸.

Ponctuellement, quelques meubles sortent du lot, tel cet écritoire du comte d'Aspremont-Reckheim, dont la description laconique suggère qu'il était couvert d'une marqueterie de type Boulle³⁹. Parmi le mobilier de rangement, présent en très grand nombre⁴⁰, quelques armoires en chêne peuvent laisser penser aux grandes armoires monumentales dont

35. Aspremont, f^o 3v. ; Manderscheid 1731, f^o 2v.

36. Simone HERRY, *op. cit.*, p. 423-425. L'inventaire du comte d'Andlau ne mentionne pas de commode. En revanche, celui de la maréchale du Bourg en compte sept, ce qui est assez peu au regard du nombre de pièces inventoriées.

37. Aspremont, deux guéridons et une table à jeux ; Manderscheid 1727, sept tables, dont deux avec des jetons et trois transformables ; Zeyl, une table à jeu et une laquée ; Manderscheid 1731, deux tables à jeu ; Manderscheid 1739, six tables dont deux expressément à jeux.

38. Jean-Marie THIRIET, *op. cit.*, p. 93.

39. Aspremont f^o 5v. : « un petit écritoire à clef incrusté de cuivre ».

40. Aspremont f^o 5v., quatre armoires en sapin ; Manderscheid 1727 f^o 12, un buffet en chêne quatre portes, f^o 13 un autre en sapin ; Zeyl, f^o 3v. un buffet deux porte, un cabinet en sapin quatre portes et un autre deux portes, deux armoires en sapin ; Manderscheid 1731 f^o 3, un buffet trois portes, f^o 3v. sept cabinets en sapin ; Manderscheid 1739 f^o 17v., un buffet en chêne, f^o 21 un cabinet en sapin.

les artisans strasbourgeois s'étaient fait une spécialité⁴¹. En revanche les nombreux cabinets en sapin, vraisemblablement portables, n'ont rien de comparable avec les cabinets monumentaux qui connaissent pourtant un franc-succès outre-Rhin et constituent l'un des principaux meubles d'apparat des familles d'Empire. Très peu d'objets également : quelques tableaux dont le portrait du cardinal de Rohan⁴² ; ponctuellement une pendule⁴³ et un baromètre⁴⁴ ou une garniture de cheminée en porcelaine⁴⁵ ; assez logiquement des ustensiles nécessaires à la cheminée. De ces ameublements sans grand relief se détache enfin le lit dont le traitement paraît autrement somptueux : à colonnes ou plus fréquemment à la duchesse. Celui du comte d'Aspremont – et c'est l'une des rares remarques mélioratives dans des sources très techniques et sèches – est « du plus beau damas de Gênes cramoisi bordé d'or en dedans et dehors »⁴⁶, ceux du comte Manderscheid (1727) sont en tissus argenté et bleu pour l'un, bleu et citron pour l'autre, des deux que possède le comte Manderscheid Blankenheim, seul le premier est habillé d'un damas cramoisi et de galons dorés. Quant aux deux inventoriés dans le logement du comte Manderscheid (1739), seul le second, de couleur citron, est documenté. Le comte Truchsess zur Zeyl possède un lit dont nous ne connaissons pas la forme, mais de couleur rouge et citron. Quant au second lit du comte Aspremont Reckheim, il est à colonnes et habillé de serge verte brodée d'argent.

L'inventaire du comte d'Antin montre un ensemble mobilier relativement similaire, quoique plus soigné. Il se démarque d'abord par le nombre plus important de meubles coûteux : cinq miroirs, trois lits, deux commodes en marqueterie, un bureau également en marqueterie, un sofa et plusieurs tables en laque. Signe d'un raffinement que l'on

41. Françoise LÉVY-COBLENTZ, *op. cit.*

42. Manderscheid 1727, f° 11v. ; Zeyl f° 4 ; Manderscheid 1731, f° 2v.

43. Manderscheid 1727, f° 11v., il est précisé qu'elle est en bois doré ; Manderscheid 1739, f° 17v.

44. Manderscheid 1727, f° 10v.

45. Manderscheid 1727, f° 11v., en sept pièces.

46. Aspremont, f° 3.

pourrait qualifier un peu vite de « français »⁴⁷, ces dernières ne constituent cependant pas une originalité puisqu'elles apparaissent également dans le mobilier viennois⁴⁸. Antin se marque aussi par le choix de la forme des lits. Si le lit inventorié dans la chambre du comte est bien à la duchesse, deux autres lits sont « en tombeau », forme inusitée chez les chanoines allemands et la noblesse strasbourgeoise⁴⁹. Enfin, l'ameublement ne semble pas procéder par accumulation comme chez ses homologues allemands. Le mobilier d'assise est moindre, mais de plus grande qualité, notamment par l'emploi du bois de chêne. En revanche, la console, une des pièces caractéristiques de l'ameublement français du XVIII^e siècle, n'apparaît pas dans l'inventaire d'Antin, alors qu'elle se généralise ensuite au Grand Doyenné comme chez les élites strasbourgeoises⁵⁰.

Deux éléments demeurent peu présents dans les inventaires, le chauffage et l'éclairage⁵¹. Ce dernier n'est évoqué que par la mention d'une lanterne cassée ou de bras de lumières et, incidemment, par la présence de cheminées, dont la plupart des pièces semble équipée, à la mode française. En revanche, à l'exception de la dénomination générique de « poêle » que l'on retrouve dans certains inventaires, ce moyen de

47. Thibaut WOLVERSPERGES, *Le Meuble français en laque au XVIII^e siècle*, Paris-Bruxelles, 2000, p. 75 sqq. : les panneaux de laque sont introduits avant 1710 par les ébénistes parisiens, mais cette mode ne s'amplifie réellement à Paris qu'au cours des années 1720. Une table de nuit en laque est attestée dans l'inventaire de La Tour d'Auvergne, f^o 10b, mais aucun meuble en laque n'est répertorié dans les trois inventaires de la noblesse. Sur la production de meubles en laque, voir également : *China und Europa. Chinaverständnis und Chinamode im 17. und 18. Jahrhundert*, Berlin, 1973 (je remercie Thierry Franz pour cette référence).

48. Témoignage de Lady Montagu (Lady Mary Wortley MONTAGU, *Lettres de Milady Wortley Montagu. Ecrites pendant ses Voyages en diverses parties du Monde. Traduites de l'Anglois*, Paris, 1764, lettre VII du 8 septembre 1716), corroboré par des inventaires de palais, par exemple : Brno, Moravský zemský archiv v Brně, G 169 Rodinný archiv Collaltů Brtnice, II/292, Inventaria Mobilium An. 1713 in domo Collaltiana.

49. Antin : f^o 1v. à 4 colonnes ; f^o 1v. à tombeau serge verte ; f^o 4v. à la duchesse, satin et serge rouge ; f^o 5 à tombeau serge verte.

50. Andlau : 10 consoles (f^o 10 et 11) ; Bourg : 13 consoles (f^o 25, 26, 32, 36, 60). En revanche, il n'y en aurait pas chez Waldner. Voir également Hans HAUG, « L'Architecture régence à Strasbourg », *Archives alsaciennes d'histoire de l'art* 5 (1926), p. 139-143.

51. Pour un éclairage récent sur cette question : Stéphane CASTELLUCCIO, *L'Éclairage, le chauffage et l'eau aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montreuil, 2016.

chauffage n'est jamais mentionné, y compris sous la simple forme de braséros, pourtant fréquents pour assurer le chauffage d'appoint que nécessitait le séjour hivernal de nos chanoines⁵².

Ce que les inventaires nous disent du train de vie et de la sociabilité des chanoines

434

En filigrane de ces inventaires transparait un peu du train de vie et de la sociabilité des chanoines. Un train de vie qui, sans être fastueux n'en apparait pas moins des plus confortables assurément. S'il est difficile de se faire une idée de l'allure des maisons canoniales, d'autres signes extérieurs de richesse, générateurs d'une distinction sociale très nette, apparaissent cependant. Dans une société dans laquelle la naissance détermine le statut et le rang de l'individu, ces chanoines occupent de par leur naissance le haut du pavé, sans aucune comparaison possible avec la noblesse alsacienne, d'illustration bien secondaire au regard de l'ascendance et des parentèles prestigieuses qu'arborent nos chanoines⁵³. Ce que nous savons des garde-robes des chanoines laisse à penser qu'ils devaient se démarquer du tout-venant. Outre les habits d'Église, sont mentionnés de nombreux complets de couleurs variées, mais aussi d'argent⁵⁴ et le plus souvent à boutons d'or. Marque de distinction propre à leur rang, les chanoines portaient la perruque⁵⁵ et arboraient des bijoux⁵⁶.

Autre signe de distinction manifeste, la possession d'équipages. Trois des cinq inventaires des chanoines allemands mentionnent des voitures manifestement luxueuses : un carrosse à cinq places de velours bleu à galon d'argent à l'intérieur tapissé d'écarlate pour le comte d'Aspremont Reckheim, une grosse voiture à quatre places rouge et or pour le comte Truchsess zur Zeyl, une berline jaune pour le comte Manderscheid⁵⁷. À ces voitures qui servaient notamment pour les voyages des chanoines

52. Sur la question du chauffage, v. Natacha COQUERY, *L'Hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, 1998, p. 139-146.

53. Bibliothèque du grand séminaire, Strasbourg, cote 103 : *Probationes Genealogicae Dominorum Canonicorum Cathedralis Ecclesiae Argentinensis, de anno 1713*.

54. Manderscheid 1727, f^o 6v. ; Manderscheid 1739, f^o 10v.

55. Zeyl, f^o 5 ; Manderscheid 1727, 14v : un présentoir à perruque.

56. Manderscheid 1727, f^o 5v. ; Manderscheid 1739, f^o 9v-10.

57. Aspremont, f^o 9 ; Zeyl f^o 7v. ; Manderscheid 1739, f^o 25v.

vers Plombières⁵⁸ ou Cologne, où plusieurs d'entre-eux sont également chanoines, s'ajoutaient également des véhicules de moindre gabarit : le comte d'Aspremont Reckheim dispose d'une chaise de poste à quatre roues tapissée d'écarlate et le comte Manderscheid d'une chaise de voyage avec roues⁵⁹. Vraisemblablement, ces véhicules portaient les armes de leurs propriétaires, informant les passants, si ce n'est de l'identité de la famille elle-même – il eut fallu que le passant connaisse les armes de cette dernière –, du moins de la qualité de son occupant⁶⁰. Ces équipages sont assez comparables à ceux que possèdent les membres de la noblesse locale à en croire les inventaires du comte d'Andlau et de Waldner von Freudenstein⁶¹. En revanche, l'estimation à près de 10 000 livres, mais sans le détail, des équipages de la maréchale du Bourg suggère un ensemble de voitures bien plus luxueux encore⁶² en comparaison de la modeste berline du comte d'Antin, estimée à 300 livres ou même de la voiture du comte Truchsess zur Zeyl, estimée 600 florins, soit environ 1 500 livres⁶³.

En qualifiant les chanoines d'« Étrangers », le baron Pöllnitz suggérait que ces aristocrates se maintenaient en marge de la société strasbourgeoise. La grande quantité de mobilier d'assise mentionné dans les inventaires plaide pour le contraire et confirme les intuitions de Jean-Michel Thiriet sur l'insertion des chanoines dans la sociabilité urbaine⁶⁴. À recenser la pléthore de fauteuils et de chaises, on peut imaginer que les chanoines recevaient, au moins épisodiquement, à en croire les nombreuses mentions de tables, notamment dans l'inventaire Aspremont Reckheim qui précise le nombre de couverts, entre quatre et quatorze que permet la taille des quatre tables recensées, ce qui porte la

58. Parmi les quelques destinations renseignées par les sources figure cette ville d'eau où certains d'entre eux allaient passer la fin de l'été. Par exemple AMS 117 Z 38 (1711), f^o 86-87.

59. Aspremont, f^o 9 ; Manderscheid 1739, f^o 26.

60. La Tour d'Auvergne, f^o 22 : il est fait mention de la présence des armes du grand doyen sur les deux véhicules légers.

61. Andlau, f^o 26 : « une berline à deux fonds garnie de drap rouge avec une frange aurore et trois glaces fines et une paire d'harnois de carosse 750 ; une petite berline à deux places garnie de panne rouge avec une glace fine sur le devant, deux glaces de portiere de bohème. » ; Waldner, f^o 5 : un vieux carrosse coupé, une berline à quatre personnes, une chaise à deux roues garnie de drap rouge.

62. Antin, f^o 9.

63. Zeyl, f^o 7v.

64. Jean-Michel THIRIET, *op. cit.*, p. 93 sq.

capacité théorique de réception à dîner du comte à une cinquantaine de convives⁶⁵, vraisemblablement moins dans la mesure où l'inventaire ne compte qu'une trentaine de chaises. Autre indicateur, la vaisselle dont les volumes sont très fluctuants : le nombre d'assiettes en faïence oscille entre une vingtaine et une bonne soixantaine chez Antin⁶⁶. L'hypothèse d'une sociabilité urbaine entretenue par ces chanoines est également soutenue par la quantité parfois impressionnante de victuailles, mais aussi par la diversité des ustensiles de cuisine qui donne une idée de la variété des mets préparés⁶⁷. L'inventaire d'Antin dévoile ainsi une cave particulièrement bien garnie, dont on peut supposer qu'il ne faisait pas un usage solitaire⁶⁸. De même, la mention assez systématique de services à café, six à huit tasses en porcelaine, suggère une sociabilité hors de la table⁶⁹, possiblement accompagnée d'occupations ludiques pour lesquelles servaient les nombreuses tables à jeu inventoriées. Vraisemblablement, les chanoines avaient-ils noué des liens plus ou moins étroits avec des membres éminents de la société strasbourgeoise⁷⁰. La diversité du mobilier d'assise, fauteuils avec ou sans bras, de chaises et ponctuellement de tabourets, formant

65. Aspremont, f^o 5.

66. Aspremont, f^o 8v. ; Manderscheid 1727, f^o 12v. ; Zeyl : f^o 4v ; Manderscheid 1739 : f^o 20v. ; Antin f^o 11.

67. Aspremont, f^o 7v.-8v. : « En batterie de Cuisine il s'est trouvé premièrement cinq marmites de cuivre de différentes grandeur, plus deux poissonnières, plus deux poêles de cuivre à grande queue et une de fer, plus une chapitonière de cuivre avec son couvercle, plus cinq casseroles de cuivre à queue, plus deux grandes casseroles rondes sans queue, plus un grand chaudron, plus quatre chandeliers de cuivre, plus un four à massépains de cuivre, plus une grande caffetière de cuivre, plus un moulin à café, plus deux tourtières de cuivre, plus six tripieds de fer, plus deux grands chenets pour cuisine avec une pele à feux et une pince, plus un tournebroche et deux broches, plus une grande passoire de cuivre jaune, plus un bassin de cuisine à puiser l'eau, plus une petite balance, plus un gril de fer avec deux nappes de fer blanc, plus une douzaine et demi d'assiettes d'estain commun, plus un grand plat, deux moyens et quatre assiettes creuses d'estain commun, plus deux cuillers à pot et deux ecumoirs, plus trois couprets, et huit tablettes de cuivre à massépains, plus vingt moules de petit paté ».

68. Antin, f^o 9v. : « 170 bouteilles de champagne, 223 bouteilles de bourgognes, 111 bouteilles de vin blanc de Langon, 224 bouteilles de vin rouge de Langres, 43 bouteilles du mesme vin de Langres, 6 bouteilles de différentes liqueurs, un tonneau de bière de liège, 400 bouteilles vides. »

69. Zeyl, f^o 5.

70. Jean-Michel THIRIET, *op. cit.*, p. 93 : les correspondances évoquent l'établissement de liens amicaux avec des membres de la noblesse alsacienne et l'élaboration de clientèles locales.

ensembles, suggère une gestion différenciée selon le rang du visiteur, à l'image des pratiques courantes dans les hôtels particuliers et les palais aristocratiques. De même, la présence d'une antichambre, faiblement meublée et essentiellement d'un mobilier d'assise, suppose l'instauration d'une hiérarchisation des espaces, même sommaire, conditionnant leur accessibilité, même s'il serait bien excessif d'évoquer un quelconque cérémonial.



Si l'on compare l'ameublement des logements canoniaux à ceux des hôtels de la noblesse, force est de constater, chez les premiers, le déséquilibre entre un mobilier d'assise omniprésent et la rareté des objets de décoration ou personnels qui occupent une place sensiblement plus importante chez les seconds. Peu de porcelaines, de tableaux, de pendules qui confèreraient un supplément d'âme et d'individualité à des logements dont l'ameublement apparaît finalement assez générique. Symptomatique également, le faible nombre de meubles susceptibles de soutenir le rang de l'individu. Si l'on excepte un ameublement mural (tapisseries et miroirs) manifestement de prix, les logements des chanoines allemands, comme du comte d'Antin, ne présentent quasiment aucun des meubles luxueux qui suggèrent pourtant la différence sociale et que l'on retrouve des deux côtés du Rhin, tant dans les hôtels urbains que dans les grandes résidences aristocratiques. Bien que de bonne facture, car réalisé dans des essences nobles, le mobilier d'assise est le plus souvent couvert de tissus communs, Bergame, brocatelle ou serge, plus rarement de damas⁷¹. Quant au lit, d'allure luxueuse, il constitue une pièce de mobilier à part qui n'est pas nécessairement représentative de la fortune de son propriétaire⁷².

Faut-il voir dans cette faiblesse de l'investissement une marque des moyens financiers limités des chanoines, c'est probable. Il est cependant également possible d'y lire une volonté de privilégier un mobilier d'usage,

71. Simone HERRY, *op. cit.*, p. 375 : le tissu de Bergame est en réalité produit à Rouen ; quant au brocatelle, il ne s'agit le plus souvent qu'une imitation assez grossière du brocart.

72. Annik PARDAIHLE-GALABRUN, *La Naissance de l'intime*, Paris, 1988, p. 284. Le lit du comte Maximilien Manderscheidt Falkenstein est estimé à 136 florins, celui du comte d'Antin 200 livres, ce qui paraît peu au regard de l'estimation moyenne des lits inventoriés dans les testaments étudiés par Simone Herry, soit autour de 700 livres tournois.

pour l'essentiel peu coûteux et facilement revendable. Nous aurions ainsi davantage affaire à des pied-à-terre, certes cossus en raison du rang de leurs occupants, mais dépourvus de ce qui procure sa personnalité au logement, signe d'une résidence intermittente. Ce constat relativise alors fortement l'idée que ces chanoines aient été des « Étrangers » au plein sens du terme, mais plutôt une élite volatile, pratiquant une multi-résidence assumée, dont Strasbourg n'était certes qu'un des pôles, mais un pôle marqué par une réelle présence matérielle et sociale.

Résumé

Mesurer l'ancrage d'élites nobiliaires exogènes à Strasbourg. Les chanoines du Grand Chapitre au prisme de leur confort mobilier (1719-1750)

Issus de grandes familles du Saint Empire ou du royaume de France, les chanoines du grand chapitre de la cathédrale de Strasbourg constituent un groupe éminemment exogène à la ville, de surcroît réputé absentéiste. L'étude des inventaires mobiliers de six d'entre-eux (ADBR), dans la première moitié du XVIII^e siècle, permet d'évaluer leur train de vie et plus globalement leur degré d'ancrage à Strasbourg. Ces inventaires, comparés avec ceux d'élites nobiliaires locales, suggèrent une résidence certes véritable, associée à l'entretien d'une sociabilité urbaine, mais sans réelle marque d'attachement à Strasbourg. Davantage pied-à-terre que résidence ordinaire, les appartements occupés par ces chanoines rendent compte de la volatilité d'élites ecclésiastiques partagées entre plusieurs espaces, mais qui n'étaient cependant pas, comme le voudrait une idée reçue, totalement absents de Strasbourg.

Zusammenfassung

Wie kann man die Verwurzelung auswärtiger Adeliger in Straßburg einschätzen: Die Kanoniker des Großen Kapitels anhand ihres Mobiliars

Allesamt von großen Familien des deutschen Reichs oder des französischen Königreichs abstammend, bilden die Kanoniker des Großen Kapitels der Straßburger Kathedrale, eine in der Stadt nicht einheimische Gruppe. Sie glänzen auch nicht gerade durch ihre Anwesenheit. Anhand der Inventare aus der ersten Hälfte des 18. Jhdt. von sechs von ihnen, kann man ihren Lebensstil und im Wesentlichen auch den Grad ihrer Verwurzelung in Straßburg abschätzen. Die Inventare, verglichen mit denen der lokalen Adelsschicht, deuten einen echten Wohnsitz und die Teilnahme am sozialen Leben an, jedoch ohne wirkliche Verbundenheit mit der Stadt. Mehr Außenposten als richtiger Wohnsitz, zeugen die Wohnungen dieser Kanoniker von der Unbeständigkeit der geistlichen

Eliten, die ihre Tätigkeit an unterschiedlichen Orten ausüben, aber von denen man sagen muss, dass sie nicht ganz so abwesend waren wie der Volksmund es behauptet.

Summary

Assessing how well an aristocratic non Alsatian elite could be established in Strasbourg.

The example of the canons of the cathedral of Strasbourg chapter, as seen through their comfortable living conditions (1719-1750)

Born into aristocratic families of the Holy Empire or of the Kingdom of France, the canons of the Strasbourg cathedral chapter were definitely a community of strangers to the city, reputed to be absentees, in addition. Looking into the furniture inventories of six of them in the first half of the 18th century, you can learn about their lifestyle and, more generally, how well they were established in Strasbourg. Those inventories, compared with those of members of the aristocratic elite, suggest that they lived there officially, socializing with local residents but without any real commitment to Strasbourg. Lived in rather occasionally than permanently, the canons' apartments make it clear how volatile this ecclesiastical elite could be, travelling from one residence to another, however without being totally away from Strasbourg, contrary to popular belief.